



**PROCES VERBAL**  
**DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE DE MONDOUZIL**

**Séance du 3 avril 2023**

**Nombre de Membres en exercice : 11**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert MEDINA, Maire.

**PRESENTS** : Mmes de SAINT MARTIN Claire, GIMENEZ Corinne, MALHERBE Monique, RIBAUT Marie-Louise et Mrs EVRARD Nicolas, FABRE Damien, LAFFORGUE Thierry, LAURENS Michel

**ABSENTS REPRESENTES** : LASSERRE Jean-Nicolas donne pouvoir à EVRARD Nicolas, CAREME Christel donne pouvoir à LAFFORGUE Thierry.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GIMENEZ Corinne

**Délibération N° 1**

**OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES 2023.**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il précise que conformément au 1° du 4 J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation de l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2023 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Maintenir en 2023 comme suit les taux au niveau de ceux de 2022

	<b>TAUX 2022</b>	<b>TAUX 2023</b>
<b>TFB</b>	27.62%	27.62%
<b>TFNB</b>	39.81%	39.81%
<b>TH</b>	5.98%	5.98%

<b>BASES PREVISIONNELLES 2023</b>	<b>TAUX PROPOSES</b>	<b>PRODUITS</b>
<b>TFB</b>	27.62%	153 346
<b>TFNB</b>	39.81%	7 007
<b>TH</b>	5.98%	1 018

**TOTAL des 3 TAXES** **161 371**

Dans ces conditions, en tenant compte de la contribution au coefficient correcteur de 124 219€, des allocations compensatrices de 36 495€ **le produit attendu pour l'année 2023 serait de 73 647€.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Adopte pour l'année 2023 les taux suivants :

- 27.62 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 39.81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 5.98% pour la taxe d'habitation

#### **Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

#### **Délibération N°2 et N°3**

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL.**

Mr le Maire présente le compte administratif 2022 :

#### **Section FONCTIONNEMENT**

- Recettes : 297 985.74€
- Dépenses : 240 411.81€
- Résultat 2022 : 57 573.93€
- Résultat antérieur : 192 068.41€
- Résultat à affecter : 249 642.34€

Mr le Maire propose d'affecter ce résultat au compte 021des recettes d'investissement pour un montant de 207 517.98€ et au compte 1068 pour un montant de 42 124.36€.

**Section INVESTISSEMENT**

- Recettes : 732 693.61€
- Dépenses : 551 399.42€
- Résultat 2022 : 181 294.19€
- Déficit antérieur : -243 654.21€
- Résultat à affecter : -62 360.02€

Il est proposé de reporter ce résultat au compte 001 des dépenses d'investissement.

Mr le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve ce compte administratif.

**Résultat du vote**

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 1

**Délibération N° 4 et 5**

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

- Recettes 2022 : 4 900 €
- Dépenses 2022 : 0.00 €
- Résultat de l'exercice 2022 : 4 900 €
- Résultats antérieurs reportés : 3 481.93 €
- Résultat à affecter : 8 381.93 €

Il est proposé de reporter ce résultat en recettes d'investissement.

Mr le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve ce compte administratif.

**Résultat du vote**

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 1

**Délibération N° 6 et 7**

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DES BUDGET COMMUNAL ET C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion des budgets communal et CCAS dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, à l'unanimité.

### **Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

### **Délibération N°8 et 9**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL ET BUDGET C.C.A.S**

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL**

#### **Section FONCTIONNEMENT**

- Recettes : 488 325.59€
- Dépenses : 488 325.59€

#### **Section INVESTISSEMENT**

- Recettes : 566 050.91€
- Dépenses : 566 050.91€

### **BUDGET PRIMITIF C.C.A.S**

- Recettes : 8 381.93 €

- Dépenses : 8 381.93€ €

### **Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

### **Délibération N°10**

#### **OBJET : RENOVATION DES PEINTURES EXTERIEURES DE LA SALLE DES FETES, DU MUR DU TENNIS ET DES PORTES DE L'EGLISE.**

Monsieur le Maire propose de refaire les peintures extérieures de la salle des fêtes, du mur du tennis et des portes de l'église. Un devis a été proposé par l'entreprise STDH qui avait réalisé ces travaux précédemment.

- Pour la salle des fêtes : peinture des planches de rives, débords de toiture et poteaux pour un montant de **5 606€ HT**
- Pour le mur du tennis : décapage, nettoyage et peinture pour un montant de **3 621.40€ HT**
- Pour la porte latérale de l'église (porte de la remise) : ponçage et lasure pour un montant de : **1 155€ HT**
- Un devis complémentaire sera demandé afin de réaliser les peintures de la porte d'entrée de l'église, des portails du cimetière et des poteaux métalliques de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord sur les dépenses correspondantes.

### **Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

### **Délibération N° 11 :**

#### **OBJET : REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES DE LA SALLE DES FETES PAR DES ECLAIRAGES LED.**

Monsieur le Maire propose de remplacer tous les éclairages de la salle des fêtes et ceux de l'église par des éclairages LED. La société SOGECOM a proposé les devis suivants :

- Salle des fêtes (intérieur) : remplacement de 26 luminaires pour un montant de **2551.75€ HT**
- Eglise (intérieur) : remplacement de 13 luminaires et 24 lampes pour un montant de **2 803.70€ HT**

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte les devis et charge Mr le Maire **de demander les subventions** auprès des organismes concernés.

**Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote 0

**Délibération N° 12 :**

**OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.**

Mr le Maire expose que l'entreprise JARDIN VERT a cédé son activité à l'entreprise SPIRONELLO. Après avoir fait le tour de la commune avec le responsable de l'entreprise un nouveau contrat a été demandé prenant en compte quelques travaux d'entretien complémentaire.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à : **12 645.45€ HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ce nouveau contrat.

**Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

**Délibération N° 13 :**

**OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION DE L'ECOLE DES METIERS DES HAUTES PYRENEES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'inscription à l'Ecole des Métiers des Hautes Pyrénées d'un jeune Mondouzilien. L'école nous sollicite pour une participation de **100€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de payer la participation demandée.

**Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

## **Délibération N° 14**

### **OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE ET L'HISTOIRE DE L'EST TOULOUSAIN (APHET).**

L'Association pour le Patrimoine et l'Histoire de l'Est Toulousain nous sollicite pour l'obtention d'une subvention. Cette association est représentée dans les communes de Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Mons, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives et Mondouzil.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 100€ à cette association.

### **Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Chicane rue Saint Martial : largeur engins agricoles 4m, largeur chicane prévue (plots 3.40m)  
➔ Test avec les plots non retenu – Préférence pour un test à faire avec un marquage au sol – Intégrer la solution dans la réflexion de plateau de devant l'église
- Compte-rendu GIEC (groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) François GEMENNE
- Boîte à dons créée pour l'année – choix à faire en fin d'année
- Journée citoyenne option apéro + Repas
- Egalité Femme Homme Beaupuy : 13 mai à partir de 14 h : concours destinés aux élus inscriptions auprès de Robert
- Dépenses à prévoir pour le matériel nécessaire à l'accueil de spectacle (point à l'ODJ de la prochaine commission com et culture)
- Retour sur la rencontre avec les maires et adjoints de Beaupuy, Mons, Pin Balma, Mondouzil du 31/03 (partage des CR des commissions, organisation de réunions participatives en commun, SMRAD, partenariat culturel...)
- Réflexion à mener sur l'agencement de l'ancienne Mairie

\_\_\_\_\_ \_L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

## MEMBRES PRESENTS

De SAINT MARTIN Claire

EVRARD Nicolas

FABRE Damien

GIMENEZ Corinne

LAFFORGUE Thierry

LAURENS Michel

MALHERBE Monique

MEDINA Robert

RIBAUT Marie-Louise